

Mémoire présenté au BAPE

## **Projet éolien du Massif du Sud**

Par :

Stéphane Gingras

Bonjour,

Mon nom est Stéphane Gingras, citoyen de Lévis et grand utilisateur des installations du Massif du sud. En effet, je suis entre autre, client régulier du centre de ski (15 -20 fois par hiver). Au printemps, je sors mon vélo de montagne et je pédale jusqu'au sommet par la route d'accès au panorama, pour ensuite visiter quelques tours d'observations, prendre le temps d'admirer le paysage pour finalement redescendre dans les sentiers multifonctionnels. Une fois cet exploit accompli, nous revenons au parc une fin de semaine sur deux tout au long de l'été et de l'automne, pour parcourir la multitude de sentiers longeant de magnifiques cours d'eau, jusqu'aux crêtes isolées et silencieuses ou pas le moindre bruit nous parvient, sauf le chant des oiseaux...Un petit paradis !

En introduction, je dois aussi vous mentionner que je détiens un certificat en écologie de l'université du Québec à Montréal.

Je ne suis pas seulement adepte du Massif sud, mais aussi de bon nombre de parcs Nationaux, dont le parc de la Jacques-Cartier, parc des grands-jardins, parcs des hautes-gorges de la rivière Malbaie et plusieurs autres que la distance m'empêche de visiter plus souvent. Mais je reviens toujours au Massif du sud, qui est sans l'ombre d'un doute, l'un des plus beaux au Québec ! J'insiste sur ce fait, c'est un des mieux aménagés au Québec avec un nombre de km de sentiers sans égal dans la grande région de Québec. De plus je ne crois pas qu'il existe ailleurs un endroit où sont concentrés une telle quantité d'activités de plein air ; on y pratique le ski de fond, la raquette, le ski alpin, la randonnée pédestre, le vélo de montagne, l'hébertisme, l'équitation, le camping, la chasse, la pêche, la motoneige, et le quad... Sans compter que c'est un site très prisé par les ornithologues.

Sommes toutes, nous citoyens de Chaudières-Appalaches, sommes extrêmement choyés de bénéficier de ce site exceptionnel. C'est notre petit coin de paradis, où la nature sauvage règne en maître ; où l'on croise l'orignal, le chevreuil, l'ours, quantité innombrable d'oiseaux, poissons, et batraciens !!!

Mais, de façon incompréhensible des gens ont cru que le Massif du Sud était à prendre ; alors que c'est le site récréotouristique numéro un dans notre région : 120 000 jours d'activité par année !

Le site du Massif du Sud, avec son parc naturel et son centre de ski, sont l'équivalent de ce que sont le Mont Ste-Anne et le Parc de la Jacques-Cartier pour les gens de Québec, et tout ça ici, en un seul et même endroit! Parlez seulement de mettre des éoliennes sur les sommets entourant la vallée de la Jacques-Cartier et vous verrez la réaction des gens !

De plus, pas seulement pour les gens de Chaudières-Appalaches, mais pour le Québec, ce parc est incontournable ; prenez une carte et vous constaterez rapidement que des parcs de ce type, c'est-à-dire, parc de montagne, comme le parc des grands jardins par exemple, il n'y en a aucun autre dans notre région, le parc Frontenac est surtout orienté vers le grand lac St-François, le parc du lac Témiscouata mets évidemment en valeur son lac. Alors de l'Estrie à la Gaspésie, des monts Mégantic et Orford jusqu'au monts Albert et Jacques-Cartier, il n'y a que le Massif du Sud !

Porter atteinte à son intégrité serait un précédent déplorable !

### **Les parcs :**

De nos jours, de façon générale la plupart des parcs, dont le parc du massif du sud adhèrent à la l'éthique de plein air de « Sans trace Canada » ; mieux connue internationalement sous le nom de « Leave no trace ». Ce code d'éthique demande aux utilisateurs des parcs de respecter certains principes comme :

- Recherchez les sentiers existants, les dalles rocheuses, le gravier, l'herbe sèche et la neige.
- Un bon site de camping se trouve, il ne se fabrique pas. Altérer un site n'est pas nécessaire.
- Laissez les pierres, plantes et tout objet naturel tels que trouvés.
- Évitez de cueillir et de transporter des plantes.
- Évitez de déranger la faune durant les périodes sensibles de reproduction, de nidification, lors de la croissance des petits ou encore pendant l'hiver.
- Soyez respectueux des autres visiteurs et soucieux de la qualité de leur expérience.
- Évitez de parler fort et de faire du bruit; soyez attentif aux sons de la nature.

Mais que se passe t-il au Parc du Massif du sud ? Alors que les utilisateurs du parc font des efforts pour que cet endroit remarquable le demeure, le parc et surtout les MRC et les municipalités se propose de bafouer, de fouler au pied tout ce qui doit être fait en matière de conservation d'un parc naturel ! On demande au bon peuple de ne pas marcher sur une fleur mais on autorise une multinationale à y entrer pour bulldozer 65 km de forêt, en pleine zone fragile, dans des écosystèmes exceptionnels. Et on tente de nous faire croire par-dessus le marché que c'est compatible avec la vocation du parc...Il ne faut vraiment pas avoir peur du ridicule !

Donc, main dans la main, les municipalités, les MRC, la direction du parc et le promoteur, profitent du fait que le parc ne dispose pas de statut de protection reconnu. Alors que ce parc a autant de valeur pour ses utilisateurs que n'importe quel parc national !

Bien évidemment, un parc naturel est incompatible avec un parc éolien industriel ! Un parc naturel doit être représentatif des écosystèmes qui le compose, ainsi que des espèces animales et végétales qui sont sa richesse. Le moins d'intervention humaines sont admises, pour en conserver tout son intérêt et tout son sens. Dans tout parc naturel qui se respecte, on doit pouvoir circuler dans des sentiers aménagés avec un minimum d'impact environnemental, sentiers qui nous conduisent souvent à des tours d'observation qui nous proposent des vues imprenables sur une nature grandiose et des paysages inaltérés. On ne devrait pas risquer d'y croiser des autoroutes qui conduisent à des tours de 125m de haut.

Ici comme ailleurs, certaines valeurs de base doivent être respectées !

### **Les études d'impact :**

Au sujet des études d'impact, ma confiance est au plus bas... je trouve incompréhensible et irrespectueux envers la population, que les études soient faites par une firme choisie par le

promoteur. En fait nous avons l'image très claire que le promoteur et la firme qui fait l'étude sont main dans la main... Nous n'avons conscience d'aucune séparation. Ce qui est plutôt indécent.

Il me semble que le processus pourrait être beaucoup plus transparent si le gouvernement ou le BAPE choisissait, avec la méthode des soumissions, la firme devant faire l'étude ; étude qui serait malgré tout, payée par le promoteur.

Cela éviterait la situation dans laquelle nous sommes plongés où SNC Lavalin a la totalité ou la quasi-totalité des études d'impact dans le dossier éolien au Québec.

La situation étant ce quelle est, comment expliquer ce monopole ; les réponses du genre « c'est parce que nous sommes les meilleurs » ne nous intéressent pas. Ils ne détiennent sûrement pas le monopole de la connaissance environnementale au Québec, non plus que le monopole de la vérité. J'aimerais que la commission se penche sur ce fait assez troublant.

### **Les simulations visuelles :**

Les simulations visuelles présentées par le promoteur ont été choisies avec soin pour donner une impression d'impact visuel minimale... La plupart des simulations sont prises du bas des montagnes comme si personne ne fréquentait les sommets et ne risquait d'être confrontés à ces monstres de la hauteur d'un édifice de 30 étages. La simulation la plus risible est celle que l'on retrouve en page 2 du document de présentation du projet de SLE, document portant la cote DA1 dans la documentation du BAPE. La « photo » nous montre une éolienne qui semble guère avoir plus de 2 fois la hauteur des arbres environnants... Alors que ces éoliennes ont plus de 10 fois la hauteur de ceux-ci ; en effet les sapins et épinettes du sommet ne dépassent guère 30 à 40 pieds. N'oublions pas que nous sommes à 3000 pieds d'altitude ; c'est-à-dire près de la limite à laquelle poussent les arbres. Une photo un peu plus réaliste se trouve à la page 31 du même document, cependant on est encore très loin du compte, il suffit de sortir une règle et de mesurer pour voir que l'éolienne devrait être au moins 2 fois plus grande...

Aussi, comment percevoir la dimension de ces géants de plus de 125m sur une photo, même si celle-ci fait 24x36 pouces. Surtout si cette simulation a été soigneusement choisie pour offrir une vue bénigne dans l'unique but d'endormir la méfiance de la population. Je vous prie de bien vouloir jeter un coup d'œil sur ces belles photos couleurs...

### **Ma vision de l'éolien :**

C'est bien simple, je suis pour le développement de l'énergie éolienne. Mais pas de la façon choisie par le gouvernement actuel. Le modèle de développement choisi, laisse place à l'affrontement et à la dissension dans les villages ; c'est ce qui arrive lorsque des compagnies étrangères qui n'ont aucun lien affectif avec le pays, débarquent ici et se proposent d'installer un parc éolien dans un endroit qui nous, nous procure une grande fierté...

De plus, dans le format actuel, Hydro-Québec a été exclu de l'appel d'offre lancé par le gouvernement, ce qui a été dénoncé même par les syndiqués d'Hydro ; la réponse est claire nous pouvons le faire et surtout nous voulons garder le contrôle de notre électricité au Québec. Quant à elle l'industrie entend pousser le gouvernement à lui accorder le double voire le triple de ce qu'ils ont en ce moment comme part de notre portefeuille énergétique ! Poser la question aux québécois et la réponse est quasi unanime : nous voulons développer nous même notre électricité qu'elle qu'en soit la forme.

Pour ce qui est de l'éolien, des études ont été faites par des économistes et la conclusion est claire ; si Hydro développe l'éolien, le coût serait moindre et de beaucoup ! Actuellement, le coût de cette énergie nous laissent songeur... Si Hydro achète cette électricité à un prix de 10,5 cents ou même 11,5 cents selon d'autres sources, alors qu'elle nous la revend à moins de 8 cents le kw/heure, et qu'elle la vend à 7 cents le kw/heure aux américains, comment cela pourrait-il être rentable ? Pas besoin d'être comptable pour voir le problème. Ceux qui croient à sa rentabilité portent sûrement des lunettes roses !

Donc la solution que je préconise pour l'avenir de l'éolien au Québec en est une de compromis ; c'est-à-dire, Hydro reprends le contrôle de la filière éolienne, premièrement en cessant la construction de parc industriels en zone habitée. Seuls les projets communautaires seront acceptés dans le sud du Québec. Par contre, elle met en branle des projets éoliens beaucoup plus ambitieux, de milliers d'éoliennes dans les territoires déjà reconnus pour la qualité de la ressource dans le nord. Et, elle confie la construction de ces parcs éoliens aux compagnies qui sont les plus qualifiées pour le faire et ce bien sûr, au plus bas soumissionnaire. De cette façon je crois que tout le monde y gagne. Et nous ne laissons pas le contrôle de notre électricité s'effriter peu à peu ; ce qui est inacceptable après tout les efforts fournis par les générations passées pour se libérer des compagnies privées qui dictaient leurs volontés en matière de prix de l'énergie.

### **Ignorance et manigances :**

Poursuivons dans la même veine. Lorsque interrogée par Céline Galipeau au téléjournal en 2009, sur le désir des québécois de nationaliser l'énergie éolienne, la vice-première ministre, Madame Nathalie Normandeau a affirmé haut et fort que le débat sur la nationalisation de l'éolien avait déjà été fait au Québec... Stupéfaction de ma part, je n'avais jamais entendu parler d'un quelconque débat sur la nationalisation de l'éolien... je fis donc des recherches, pour finalement trouver mention de ce fait dans un avis de la régie de l'énergie datant de 1998 concernant la place de l'énergie éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec que l'on retrouve sur le site web de la régie à l'adresse suivante : [http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/4\\_avis/a-98-02.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/4_avis/a-98-02.pdf) . On y retrouve une mention au chapitre 6.2 ou l'on écrit : « Quant à elle Hydro-Québec, affirme qu'il ne lui est pas nécessaire d'être promoteur de l'éolien pour faire bénéficier ses clients ou la population québécoise du développement de la ressources éolienne. »

À cette audience publique, il y a eu 20 intervenants dont 17 provenaient de la région immédiate de Montréal ! Je comprends maintenant pourquoi les gens de notre région n'en ont jamais entendu parler. Aussi parmi ces 20 il y avait une majorité d'intervenant directement lié à l'industrie énergétique, que ce soit Hydro ou des gens de l'industrie. Voir document en annexe.

Donc, il semble que ce soit la référence de Madame Normandeau lorsqu'elle dit que le débat a été fait sur la nationalisation de l'éolien au Québec ! Je suis sans voix... Quelle façon de détourner la vérité ! Ce n'est pas ce que j'appelle un débat sur la nationalisation de l'éolien. Vous pouvez consulter le reportage et l'entrevue sur le site de Radio-Canada à l'adresse suivante :

<http://www.radio-canada.ca/emissions/telejournal/2009-2010/Reportage.asp?idDoc=87337>

Cependant, la lecture du document de la régie de l'énergie, si elle représente la lecture de chevet de Mme Normandeau, est essentielle pour comprendre la pensée du gouvernement. On y retrouve des phrases clés comme :

-2.4.2 La régie partage l'avis des intervenants selon lesquels les impacts environnementaux des parcs éoliens ne sont pas significatifs... Selon la régie le processus de mise en place de l'industrie éolienne ne doit pas être retardé par les débats environnementaux...

Ahurissant n'est-ce pas !

Les tableaux des coûts sont aussi très importants à consulter ; nous sommes à des années-lumières des prévisions et des recommandations de la régie !

Changeons maintenant de niveau gouvernemental, passons aux municipalités. Nous avons eu au fil du temps de la part de nos élus de nombreux signes de leur ignorance et de leur mépris de la population. Certains ne semblent pas comprendre qu'il est normal qu'il y ait des opposants à un projet comme celui-ci... Certains ont voulu envoyer les opposants en Irak, d'autres les ont accusés de faire partie d'une secte...Oui, une secte des adorateurs de l'eau ! Ce qui prouve leur parfaite ignorance de l'importance du réseau hydrique du Massif du Sud...C'est extrêmement rare qu'un territoire de cette dimension soit à la tête de 3 bassins versants, en fait c'est probablement unique au Québec ! La dernière subtilité en lice est la déclaration de la mairesse de Buckland que vous pouvez retrouver sur le site du journal de Québec à l'adresse suivante :

<http://lejournaldequebec.canoe.ca/journaldequebec/actualites/quebec/archives/2010/10/20101026-184147.html> . Je la cite à propos des éoliennes : « Ce n'est pas pire que nos poteaux électriques que nous avons partout dans le village ».....Comment une telle personne peut décider de l'avenir de sa municipalité, et du Massif du sud avec une telle méconnaissance de faits aussi élémentaires !

Un autre maire a dit « c'est quoi votre problème ça va faire des beaux chemins pour se promener. » Comme si se promener en pickup dans le bois était l'ultime activité de plein air !

Il ne s'agit pas ici de commentaires de bucherons, mais bien de maires !

Mais il y a plus grave, certains citoyens de St-Luc vous parlerons sûrement en détail de la défection d'une conseillère municipale au profit du promoteur.

Il y a aussi le faite de nombreuses personnes ne puissent pas présenter de mémoire devant cette commission. En effet toute personne présentant un lien d'emploi avec le gouvernement du Québec, du Canada ou de l'une des municipalités concernées, ne peuvent critiquer ce projet de peur de perdre leur emploi.

Il y a aussi ceux qui ont acceptés ou refusé de l'argent, qui se trouve dans une situation conflictuelle. Je peux citer un cas bien documenté qui est celui du Ranch du Massif qui a refusé une offre de \$25000 de la part de SLE ( doc DA19 )...On peut donc dire sans risque de se tromper que le fait de

paraître devant cette commission coûte aux proprios du Ranch la modique somme de \$25000. \$25000 pour conserver le droit de s'adresser à vous. Je salue leur courage !

D'autres ont accepté des sommes provenant de diverses sources qui évidemment, les empêchent de venir critiquer ce projet.

C'est ce que je déplore dans le choix de la façon de procéder du gouvernement dans le dossier éolien. On est face à une situation conflictuelle, qui ressemble au far-west...

### **Tourisme :**

Comme vous l'avez sûrement lu le promoteur ainsi que SNC Lavalin, tentent de nous faire avaler que ce parc éolien va attirer des touristes. Que voilà une vue des choses amusante. C'est peut-être vrai dans un endroit où aucune infrastructure récréotouristique n'existait auparavant. Si l'on part de zéro, c'est un peu normal d'attirer des curieux.

Mais ici au Massif du Sud, il existe déjà un parc magnifique qui attire des dizaines de milliers de visiteurs ; visiteurs qui viennent spécialement pour vivre une aventure de grande nature, et qui n'ont aucun intérêt dans la chose éolienne.

Des curieux vont venir me direz-vous. Bien sûr que des curieux vont venir ! Mais lorsqu'il auront vu les éoliennes une fois, ils ne reviendront pas ; une fois est assez. Ce n'est pas le genre de touristes qui vont renflouer les coffres de la région ! Ce qu'on veut, ce sont des gens qui reviennent année après année, semaine après semaine ! Des gens qui aiment tellement le Massif du sud, qu'ils choisissent de s'acheter une résidence aux environs, ou de s'établir pour prendre leur retraite. Des gens qui diront : « je vais passer la fin de semaine au Massif du Sud ». Je ne connais personne qui dirait « je m'en vais passer la fin de semaine au parc éolien » ! Je crois que c'est assez évident.

Pour revenir aux curieux qui viendront, en plus de voir leur intérêt disparaître après la première fois, quel intérêt y aura-t-il à se déplacer pour voir ce parc, si dans quelques années, on retrouve des éoliennes partout au Québec...Alors, adieu tourisme éolien...

De toute façon les MRC l'avouent dans le document DQ7.1 qu'elles ne s'attendent à aucune retombées touristiques du parc éolien.

Je tiens ici à vous présenter ici quelques photos qui illustrent assez bien pourquoi les gens sont fascinés par cet endroit, pourquoi il faut le faire connaître à encore plus de gens. Imaginez que lorsque les touristes montréalais, américains ou européens viennent ici, c'est pour voir ça et pas un parc éolien industriel ! Le tourisme est seulement à l'aube de son développement au Massif du sud. C'est là-dessus qu'il faut investir !

### **La santé économique du parc :**

Un bref commentaire. Toujours dans le document DQ7.1, la MRC annonce un déficit d'opération pour le parc pour 2010 de \$10000...Ai-je bien lu, dix mille dollars seulement, à les entendre se plaindre depuis de nombreuses années je croyais que c'était bien pire... Pourtant le document dit

que les MRC ne pourront continuer à assurer (assumer) continuellement un tel état de choses. Et de plus menace de fermer le parc en promettant un impact économique pire... Quel genre de gestionnaire peut faire de tels calculs...La fermeture du parc aurait justement un impact financier bien plus important que le \$10000 annoncé, et cet impact serait pour les commerces qui paient des taxes aux municipalités et pour les municipalités elle-même qui verraient l'intérêt des villégiateurs baisser, donc la valeur des propriétés baisser et la construction de résidences secondaires baisser... Quelle personne peut faire ce genre de calculs ! Il faudrait songer à ne pas lui donner son bonus annuel...Qui servirait probablement à payer le déficit d'opération du parc !

Mais, sérieusement, ce qui affecte la santé économique du parc, ce sont principalement deux choses, premièrement, le remboursement du chalet d'accueil du parc et, principalement le fait qu'une quantité importante d'activités sont absolument sans frais au parc ; que ce soit la pêche, la chasse, l'accès aux sentiers de motoneige et de quad. Beaucoup de revenus qui échappent à l'administration du parc.

### **L'eau :**

L'eau, la plus importante ressource du parc ; pourquoi, parce qu'elle alimente des centaines de ruisseaux, une dizaine de rivières qui finalement alimentent 3 bassins versants. Pour vous donner un point de comparaison, le parc des grands jardins dans le si populaire secteur du Mont du Lac des cygnes a l'air d'une zone désertique à côté du Massif du sud...Il suffit d'aller dans le secteur des portes de l'enfer de nombreuses semaines après la fonte des neiges pour avoir encore de la difficulté à faire le sentier tellement il y a de ruisseaux qui le traversent. Ou encore, prenez le sentier « F » en vélo de montagne, l'ascension est difficile mais vous serez récompensés par des découvertes vraiment étonnantes, comme le fait qu'à quelque pas du sommet, des ruisseaux coulent encore...Comment est-ce possible? C'est une étonnante combinaison de facteurs, qui rendent cela possible. À commencer par le fait que le massif du sud constitue une barrière qui bloque l'air chaud et humide qui provient du sud, et lorsque celui-ci atteint cette barrière, il n'a d'autres choix que de monter et se faisant se refroidit et bien sûr se transforme alors en pluie ou en neige. Mais beaucoup de pluie et beaucoup de neige ! Beaucoup plus que dans la plaine plus au nord. Comme ces conditions météo se poursuivent depuis des millénaires, alors s'est formé une végétation abondante mais rabougrie et fragile. L'excès de cette eau a eu entre autre pour effet de développer une quantité formidable de mousse de sphaigne qui emmagasine cette eau prévenant ainsi l'érosion du sol sur laquelle elle pousse, permettant ainsi par sa rétention d'eau et sa formation de tourbe l'installation de d'autres espèces végétales. C'est un processus évidemment très long, surtout à ces altitudes. Mais voilà la mousse de sphaigne n'est pas dans une tourbière mais plutôt sur une montagne, souvent dans des pentes abruptes, et ainsi remplit une autre fonction essentielle, c'est-à-dire qu'elle libère de l'eau de façon graduelle, évidemment dû à la gravité. Alimentant de façon régulière les ruisseaux puis les rivières à longueur d'été même en période de sécheresse.

Toucher à ce substrat végétal sur les sommets du Massif du sud serait une aberration. À ce que je sache en 2010 le gouvernement du Québec a promis de faire de l'eau sa priorité numéro UN au niveau environnemental. Voici un endroit qui est à la source même de l'eau qui coule dans trois bassins versants, soyons conséquents et protégeons cet endroit !



Souvenons-nous que l'eau vient des montagnes, pas de la plaine. L'eau qui remplit le lac etchemin vient du Massif du sud, pas seulement de la pluie qui tombe dessus !

### **Pollution :**

Continuons à parler de l'eau. Il y a un peu moins de 2 ans, je faisais une randonnée dans le sentier no 7 avec 2 personnes par une journée chaude, et lorsqu'arrivé au point où le sentier traverse le ruisseau Beaudoin, nous nous sommes rendus compte que nous avions sous-estimés nos besoins en eau ; nous étions presque à sec... Alors, assis au bord du ruisseau, j'ai regardé l'eau qui semblait si claire, si cristalline, sans le moindre dépôt sur les roches du fond, alors j'ai fait ce que je n'avais jamais osé faire de toute ma vie, j'ai bu de l'eau à même le ruisseau ! Pas une source, mais bien un ruisseau ! Nous avons tous les trois remplis nos gourdes à même le ruisseau et sommes repartis. Et bien l'eau était parfaite, pas un seul de nous n'a eu le moindre malaise. Depuis ce temps j'ai bu l'eau du ruisseau du milieu et de la rivière des Mornes avec le même succès. Et les gens de St-Luc me confirment qu'on peut faire la même chose de leur côté et qu'ils le font avec confiance depuis toujours !

Et bien, voyez vous, je ne pensais plus qu'il était possible de faire cela de nos jours dans le sud du Québec. Ces cours d'eau méritent tout notre respect et notre protection. Car voyez-vous si d'aventure le gouvernement allait de l'avant avec cet énorme chantier, c'est quelque chose que je n'oserais plus faire. Une des raisons pour laquelle la consommation de l'eau devrait être abandonnée, est le fait que ce chantier mettrait en circulation une importante quantité de sédiments et matière organique par le décapage de la surface. Ensuite tout le gravier apporté (on parle ici de milliers de voyages de camion) n'a plus rien à voir avec le substrat végétal, et n'a aucune capacité filtrante et capacité de rétention d'eau. En plus, une partie des routes, se délaveraient dans les ruisseaux à chaque pluie amenant son lot de poussière grisâtre...

Mais il y a plus insidieux, il a un problème qui ne semble préoccuper personne ; c'est un problème que nous voyons tout les jours dans nos villes et qui ne nous préoccupe pas, dans nos milieux déjà pollués. Il s'agit du transport lui-même. Pensez-y, pendant 2 ans, une quantité impressionnante de machinerie parcourrait le territoire, travaillant des milliers d'heures à décaper des kilomètres de véritables autoroutes pour ensuite étendre le gravier transporté par des milliers de voyages de camions. Alors simplement, on peut s'imaginer que toute cette machinerie n'a rien de propre, toute machine a des fuites ; c'est une quantité importante d'huile à moteur, d'huile à transmission, d'huile à freins et de graisse à roulement (surtout provenant des chenilles des bulldozers), qui se retrouveront dans la nature. Ici nous sommes en montagne, donc, à cause de la pente, les contaminants vont rapidement se répandre aux cours d'eau. Et comme tout le monde le sait, ces huiles sont toxiques et cancérigènes.

Donc, plus questions de boire l'eau à même les ruisseaux ! Conservons à tout prix ce don de la nature!

Alors, peut-on demander au promoteur d'étudier ce problème?...Je demanderais à la commission de se pencher sur la question. Je lui demanderais tout de même, de garder à l'esprit les récents

problèmes de la firme chargée de l'évaluation environnementale, ici au Massif du Sud ; problèmes dans le scandale de l'eau souterraine contaminée aux TCE à Shannon...

### **La grive de Bicknell :**

Je ne m'étendrai pas sur le sujet de la grive étant donné que des personnes beaucoup plus qualifiées que moi vont sûrement en parler. Cependant quelques commentaires ; nous sommes le genre de gens ici au Québec qui nous offusquons de la disparition de nombreuses espèces à la grandeur de la planète. Nous sommes les premiers à condamner certains pays pour le peu de cas qu'ils font de la préservation essentielle de la biodiversité de notre monde. Alors, qu'allons nous faire ici chez nous avec cette espèce menacée, bien des regards sont tournés vers nous, agissons pour la protection de la Grive, montrons nous dignes de ce que nous prêchons !

Un simple point qui me semble évident, si le promoteur réussi à rester à la limite du territoire de la Grive (ce qui ne semble pas le cas), alors la grive sera confinée dans ce territoire, il me semble donc clair que cette espèce étant menacée, on doit lui donner de l'espace pour essayer de rétablir sa population, et si on envahit son territoire potentiel ses chances de rétablissement sont fortement compromises. Et comme rien n'est statique dans la nature, si la population ne peut évoluer vers le haut, gageons qu'elle évoluera vers le bas.

Est-ce que le promoteur et SNC-Lavalin sont réellement capables d'évaluer la situation particulière de la Grive de Bicknell, la commission doit se demander s'ils ont toutes les ressources et les connaissances nécessaires à cette tâche. Vous pouvez constater à la lecture du document suivant, que je ne suis pas seul à émettre des réserves ; voici la lettre que le service canadien de la faune transmettait à Ressources naturelles Canada en 2003 au sujet du projet éolien de Murdochville. Lacunes importantes et questions sans réponses sont le portrait de ce communiqué... Le SCF se plaint d'un manque d'information, manque de précision, de durée de période d'écoute trop courte, etc, etc.... À lire en annexe.

### **Choquant :**

En vrac quelques faits choquants.

-La période de givre au Massif du sud peut durer trois mois alors lorsque le promoteur dit qu'il peut fermer certaines portions dans ce cas, c'est préoccupant. Et malgré, que lors d'une séance d'information donnée par le promoteur, il ait affirmé haut et fort qu'il n'était pas question de fermer le territoire, il commence déjà à parler de fermeture partielle. N'oublions pas que par le fait de son bail, le massif du sud deviendra son territoire, donc libre à lui de faire ce qu'il veut...

-La quantité de documents déposés au dernier moment le 15-16 et 17 décembre par le promoteur a rendu la consultation de ceux-ci évidemment impossible pour la première période du BAPE... Comment faire pour questionner le promoteur sur ces documents? Il s'agit d'une stratégie qui n'est pas nouvelle, qui consiste à ensevelir la partie adverse sous une montagne de paperasse...

-La rédaction du mémoire est, dans ces circonstances un exercice extrêmement difficile pour les citoyens. Nous n'avons que trois semaines pour préparer ce document essentiel à nos yeux alors que le promoteur a eu 3 ans pour préparer ses documents !

-\$300 000 de retombées annuelles sont une bien maigre pitance pour la région, sans compter les effets négatifs engendrés par la fuite des villégiateurs et la perte de valeur des propriétés ; c'est un bien mauvais calcul ! Les taxes municipales de 200 maisons représentent à elles seules un montant supérieur à cela ! Les MRC visent à côté de la cible.

- Aux États-Unis, des gens se battent pour préserver des sites naturels dans des conditions autrement plus difficile qu'ici, ils doivent convaincre des gens de leur vendre leurs terres, ensuite acheter ces terres soit avec des levées de fond, soit en trouvant des mécènes pour les appuyer. Le processus est long et complexe, pourtant ces gens réussissent et créent des parcs naturels remarquables ! Ici au Massif du sud les terres nous appartiennent déjà ; alors ne les laissons pas aller, ce serait un grave manque de bon sens.

-Autre fait qui m'horripile, c'est qu'on ne parle pas du fait que la nature ne se régénère pas du tout à la même vitesse à 800m ou 900m d'altitude qu'au niveau de la mer. En effet, depuis plus de 20 ans que je fréquente le Massif du Sud, je peux vous affirmer que les sapins près des sommets n'ont guère poussé de plus de 2 mètres lors de ces 20 dernières années ! Imaginez l'impact, lorsque ce parc éolien serait fermé, alors que les mesures de renaturation du site sont si minimes. Imaginez le temps que prendrais la nature à retrouver son état actuel ! Si le projet va de l'avant, personne de vivant actuellement, ne reverra le Massif du Sud dans l'état d'aujourd'hui. Essayez d'imaginer le temps que prendrais les populations de sapin pour se rétablir sur ces chemins de gravier abandonnés...On parle d'un horizon de 200 à 300 ans !

### **Conclusion :**

Vous avez devant vous, j'en suis certain, le plus formidable défi de votre carrière, décider si oui ou non notre parc a droit de survie et ensuite si c'est le cas, réussir quelque chose d'encore plus difficile, soit convaincre les instances gouvernementales de la nécessité de préserver pour les générations futures ce morceau de notre nature.

Il faut savoir qu'ici, les gens se battent pour la reconnaissance de ce territoire depuis la fin des années soixante. Il est passé près à plusieurs reprises d'être protégé adéquatement, mais parfois il ne s'est agi que d'un simple changement de gouvernement pour tout faire capoter. Mais maintenant qu'il subit une menace réelle, il est temps d'agir. Et c'est ce qui se passe, car je ne crois pas que dans l'histoire du Massif du Sud, qu'il y ait eu autant de gens qui se soit porté à sa rescousse ; c'est phénoménal ! Je ne croyais jamais quand j'ai commencé ce combat il y a plus de 2 ans et demi, que nous rencontrerions autant de gens prêts à se dévouer pour la protection de ce territoire ; et pas n'importe qui ! La qualité des appuis de partout au Québec et même d'ailleurs au Canada ne laisse aucun doute, notre Massif a su se faire une foule de nouveaux amis !

Si d'aventure il vous apparait que le Massif du sud ne doit pas être transformé en parc éolien industriel, j'ai une demande à vous faire ; c'est que connaissant notre gouvernement actuel, pour avoir été confronté au cours des dernières années à l'entêtement de nos politiciens, et comme c'est le conseil des ministres qui décide en dernier lieu, voici ma demande : je vous en prie faite que vos

recommandations soit d'une fermeté jamais vue auparavant, qu'il n'y ait aucun doute dans l'esprit de nos ministres, qu'ils sentent la honte qu'il y aurait à aller à l'encontre des recommandations de la commission...

Une dernière chose, je crois que tout parc naturel doit bénéficier d'une zone tampon, qui lui permet de conserver sa valeur, son sens et son intégrité. Alors si vous pouviez inclure dans vos recommandations, une interdiction de placer des éoliennes à moins de 15 à 20 km des limites extérieures de nos parcs, ce serait un soulagement pour l'ensemble des québécois qui visitent nos parcs nationaux et aires protégées. La distance que je recommande est celle qui est généralement admise dans ces cas, rappelons nous mai 2008 ; à l'annonce des candidats retenus lors du 2<sup>ème</sup> appel d'offre, un représentant du gouvernement avait dit en parlant du projet de la côte de Beaupré : « ne vous en faites pas, les éoliennes seront à plus de 15 km du Mont Ste-Anne ». Et bien appliquons cette même règle partout ; mais elle doit être officialisée !

Merci infiniment pour votre attention.

Stéphane Gingras  
Lévis,



Environnement  
Canada  
Division des évaluations  
environnementales et des  
Affaires autochtones

Environment  
Canada  
Environmental Assessment and  
Aboriginal Affairs Division

Sainte-Foy, 19 septembre 2003

Monsieur Yanick Matteau  
Ressources naturelles Canada  
580, rue Booth  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0E4

Votre réf.  
2003-11  
2003-12

Notre réf.  
6900-340-M/98  
6900-340-M/99

**Objet : Aménagement d'un parc d'éoliennes sur le Mont Copper / Aménagement d'un parc d'éoliennes sur le Mont Miller**

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les commentaires de nos spécialistes du Service canadien de la faune sur le rapport de la firme SNC-Lavalin (juillet 2003) « Présence de la Grive de Bicknell dans le secteur des monts Copper et Béland »

Premièrement, nous sommes d'avis qu'il y a toujours des lacunes importantes dans la description de la composante avifaune, notamment en ce qui concerne les migrations et l'utilisation du territoire par la Grive de Bicknell, mais aussi pour les autres espèces d'oiseau. Sans ces renseignements essentiels, nous sommes dans l'impossibilité de nous prononcer sur l'importance des impacts. D'ailleurs, le promoteur a fait une évaluation sommaire des impacts des éoliennes sur les oiseaux.

Le rapport de la firme SNC-Lavalin (2003) confirme la présence de la Grive de Bicknell, une espèce à statut préoccupant selon le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC), dans la zone d'étude du projet du mont Copper. Le rapport présente sommairement la méthodologie, les résultats des inventaires, mais il n'y a aucune évaluation des impacts des éoliennes sur la Grive de Bicknell et son habitat. Le promoteur ne présente aucune mesure afin d'éviter ou d'atténuer les impacts du projet sur la Grive de Bicknell et son habitat. Les inventaires du printemps 2003 visent les monts Copper et Béland, mais qu'elle est la situation de la Grive de Bicknell sur le mont Miller, où son habitat potentiel a été identifié?

En juillet 2003, nous avons émis une série de commentaires pour lesquels nous n'avons toujours pas reçu de réponse. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse du promoteur à notre demande initiale, sans compter les renseignements demandés dans la présente demande.

Veillez agréer, Monsieur Matteau, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Louis Breton, biologiste – analyste

p. j. Analyse du Service canadien de la faune  
c.c. Jean-Yves Charette (Service canadien de la faune)  
Claude Saint-Charles (Environnement Canada)

**Canada**

1141, route de l'Église 8<sup>e</sup> étage, C.P. 10100 Sainte-Foy, Québec, G1V 4H5  
Tél. : (418) 648-4857 Téléc. : (418) 649-6030 Louis.Breton@ec.gc.ca



**RAPPORT COMPLÉMENTAIRE SUR LA GRIVE DE BICKNELL**  
**Commentaires du Service canadien de la faune, région du Québec**

Nous avons examiné le rapport complémentaire déposé par le promoteur et intitulé « SNC-Lavallin, 2003. Présence de la Grive de Bicknell dans le secteur des monts Copper et Béland. Rapport final. 11 juillet 2003. 12 p. ». Voici nos commentaires.

*Lacunes du rapport sur la Grive de Bicknell*

L'étude complémentaire permet de confirmer nos soupçons à l'effet que la Grive de Bicknell (une espèce sur la liste des espèces en périls du COSEPAC) pouvait nicher sur territoire visé par le projet. Les données fournies jusqu'à présent par le promoteur sur la Grive de Bicknell nous paraissent cependant nettement insuffisantes pour évaluer les impacts potentiels du projet sur l'espèce.

Dans le contexte de ce projet, une évaluation adéquate des impacts doit reposer sur une connaissance suffisante des déplacements, de la distribution et de l'utilisation du territoire par les oiseaux migrateurs et particulièrement ceux des espèces en péril qui fréquentent le territoire. Pour ce faire, il est essentiel de disposer des informations nécessaires. Dans le cas de la Grive de Bicknell tout particulièrement, ces informations devraient comprendre entre autres, des données plus précises sur la présence, l'abondance relative de l'espèce dans la zone d'étude, pour identifier les zones de concentration, les corridors de migration (incluant entre autres, les migrations nocturnes printanières et automnales) etc. Or les données présentées dans le rapport sur la Grive de Bicknell reposent uniquement sur trois sites d'inventaire et uniquement dans le secteur du Mont Copper. De plus, les données du rapport suggèrent que seulement la présence de l'espèce y a été notée.

Outre le très faible nombre de stations d'écoute, nous avons remarqué plusieurs lacunes méthodologiques qui limitent la portée ou la fiabilité des informations présentées dans le contexte de l'évaluation des impacts du projet d'éoliennes. Parmi celles-ci :

1. Couverture spatiale nettement insuffisante
2. Aucune information sur la distance de détection ou le rayon des points d'écoute
3. Aucune précision sur les coordonnées des stations d'écoute
4. Aucune information sur le nombre d'oiseaux détectés (au chant, au cri ou à la vue).
5. Heures de l'inventaire du matin inadéquates (pour la Grive de Bicknell, devrait être normalement de 3h30-6h30 a.m.).
6. Durée de la période d'écoute trop courte. L'inventaire devrait être basé sur une écoute de 15 minutes subdivisée en trois périodes contiguës de 5 minutes, suivi de 1 minute de playback et suivie de 5 minutes d'écoute; donc au total 21 minutes.
7. Dates de l'inventaire inadéquates. Inventaire trop tard en saison. Il aurait été préférable de cibler la période du 5 au 24 juin.
8. Sélection inadéquate des habitats cibles.

Sur ce dernier point, en se basant sur notre expérience, les habitats de la région de Murdochville, où l'espèce est la plus susceptible de se retrouver en période de nidification sont les zones écoforestières présentant les caractéristiques suivantes:

- 1- Altitude de 600 mètres et plus
- 2- Type de couvert forestier:
  - Tous les Résineux
  - Toutes les Pessières
  - Toutes les Sapinières
  - Tous les Mélangés avec du sapin
- 3- Hauteur du peuplement:
  - Toutes les classes 1 à 6
- 4- Densité:
  - Les classes A, B et C
- 5- Perturbations:
  - Les éclaircis pré-commerciaux (EPC) et commerciaux (EC)
  - Toutes les épidémies
  - Les Chablis
- 6- Toutes les classes de pentes

Le rapport déposé par SNC-Lavallin avait peut-être pour objectif simplement de vérifier la présence de l'espèce. Maintenant que la présence de l'espèce est confirmée, il ne fait aucun doute que l'étude environnementale devra être bonifiée par une évaluation plus précise des impacts potentiels du projet sur l'espèce. Cette évaluation doit reposer sur des données adéquates colligées par une méthodologie adéquate. À ce sujet, il nous paraît essentiel que le promoteur comble les lacunes de son étude par un inventaire adéquat des oiseaux migrateurs et tout particulièrement de la Grive de Bicknell et autres espèces en péril susceptibles de fréquenter le territoire (ex : Arlequin plongeur etc.) . De plus, il nous paraît essentiel de compléter l'information par une documentation appropriée de l'importance du secteur pour les migrations aviaires (incluant les migrations nocturnes printanières et automnales).

Cette information nous paraît essentielle non seulement pour l'évaluation des impacts du projet, mais également pour identifier les mesures de mitigations appropriées. En ce qui concerne la Grive de Bicknell des informations plus précises sont absolument nécessaires à notre avis pour l'évaluation des impacts potentiels du projet. Nous recommandons fortement un inventaire complet des habitats du territoire où l'espèce est susceptible de se retrouver (voir les critères précédents).

Outre les pertes d'habitats, les mortalités par collisions constituent également un élément d'impact important qui doit être évalué. Dans le contexte de ce projet d'éolienne, nous sommes préoccupés entre autres, par la possibilité que le site proposé se trouve dans un corridor de migration de l'avifaune. Le promoteur doit documenter les déplacements de l'avifaune dans le secteur et pouvoir vérifier par exemple l'importance du secteur durant les migrations (incluant les migrations nocturnes printanières et automnales) de l'avifaune. Le secteur des Mont Copper et Miller serait-il un corridor de migration privilégié pour les oiseaux migrateurs en général, la

Grive de Bicknell ou l'Arlequin plongeur ? etc. Il n'existe malheureusement que très peu d'information à ce sujet mais ces renseignements nous paraissent, dans les circonstances, très importants pour évaluer adéquatement les impacts potentiels du projet sur l'avifaune.

Le Service canadien de la faune peut fournir, au besoin, des informations sur les méthodes d'inventaire et sur les techniques existantes pour la collecte de données sur les corridors de migration de l'avifaune. Nous vous suggérons de contacter à ce sujet Monsieur Yves Aubry du Service canadien de la faune (418-649-6135).

### *Bilan des informations sur l'avifaune*

D'abord, le rapport complémentaire ne permet pas de combler les lacunes que nous avons identifiées antérieurement relativement aux corridors de migrations, à la présence, l'abondance et l'utilisation de l'habitat par les oiseaux migrateurs. Bien que contenant de nombreuses lacunes, ce rapport complémentaire confirme cependant la présence d'au moins une espèce en péril qui pourrait être affectée par le projet.

Nous n'avons reçu aucun rapport d'inventaire sur la Grive de Bicknell dans le secteur du Mont Miller. Considérant la similitude des habitats et la proximité des deux parcs d'éoliennes, nous considérons qu'il existe une forte probabilité que l'espèce soit également présente dans le secteur du Mont Miller. Par conséquent, et en tenant compte de notre analyse de juillet dernier des deux rapports d'impacts déposés (Miller et Copper), les avis et recommandations que nous formulons dans le cadre de ce rapport complémentaire seront vraisemblablement applicables au projet d'éoliennes du Mont Miller. Ressources naturelles Canada devrait en être avisé puisque cette information pourrait permettre d'accélérer le processus d'évaluation de ces deux projets .

Rappelons que les études d'impacts déposées par le promoteur ont été considérées non recevables à cause des nombreuses lacunes qu'elles contiennent relativement aux oiseaux migrateurs. Nous vous référons à ce sujet aux commentaires que nous vous avons transmis le 23 juillet dernier. Nous jugeons toujours les études d'impacts pour ces deux projets non recevables puisque les lacunes ne sont aucunement comblées par le rapport complémentaire déposé. Nous sommes toujours d'avis que les informations présentées par le promoteur sont insuffisantes pour pouvoir se prononcer sur les impacts environnementaux du projet. En d'autres mots, nous sommes d'avis qu'on ne peut prendre une décision éclairées sur les impacts potentiels du projet, sur la base des renseignements qui nous ont été transmis par le promoteur.

Préparés par :

Jean-Yves Charrette (coordonnateur des évaluations environnementales, Service canadien de la faune)

François Shaffer (Service canadien de la faune)

Yves Aubry (Service canadien de la faune)

Sébastien Paradis (Service canadien de la faune)



# Intervenants

## Régie de l'énergie

*Audience pour déterminer la place de  
l'énergie éolienne dans le portefeuille énergétique du Québec*

---

**Jacquelin Déry, ing.  
Dermond inc.**

Experts-conseils  
663, ave McEachran  
Outremont (Québec) H2V3C6

Téléphone : (514) 274-4244  
Télécopieur : (514) 274-4858

**Jean-Louis Chaumel  
Représentant  
Forum Énergie Bas St-Laurent-Gaspésie**

300, des Ursulines  
Rimouski (Québec) G5L 3A1

Téléphone : (418) 723-1986 poste 1590  
Télécopieur : (418) 724-1840  
Courrier élect. : [levent@quebectel.com](mailto:levent@quebectel.com)

**Louis E. Beaulieu, mba  
Président Sambrabec inc.**

5756 avenue Déom  
Montréal (Québec) H3S 2N4

Téléphone : (514) 745-8368  
Télécopieur : (514) 745-5596  
Courrier élect. : [louisbe@ican.net](mailto:louisbe@ican.net)

**Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)**  
**A/s Richard Legault, Président**  
405, rue Les Érables  
Laval (Québec) H7R 1B1

Téléphone : (514) 627-4646  
Télécopieur : (514) 627-7958

**Syndicat professionnel des scientifiques de l'IREQ**  
**Jean-Marc Pelletier**  
**Président**

210, rue Montarville  
Bureau 3014  
Boucherville (Québec) J4B 6T3

Téléphone : (514) 449-9630  
Télécopieur : (514) 449-9631

**Association Canadienne de l'énergie éolienne (ACEE)**  
**Jean-Louis Chaumel**  
**Représentant**

300 des Ursulines  
Rimouski (Québec) G5L 3A1

Téléphone : (418) 723-1986 poste 1590  
Télécopieur : (418) 724-1840  
Courrier élect. : [levent@quebectel.com](mailto:levent@quebectel.com)

**Le Grand Conseil des Cris (Eeyou Istchee)**  
**Robert Mainville et Associés**

**AIS : M<sup>e</sup> Johanne Mainville**  
1155, rue Université  
Suite 707  
Montréal (Québec) H3B 3A7

Téléphone : (514) 874-9011  
Télécopieur : (514) 874-9008

**Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ)**

**Michel Lacharité, Secrétaire**

600, rue Sherbrooke Est, 2<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2L 1K1

Téléphone : (514) 845-4239

Télécopieur : (514) 845-0082

Courrier élec. : [Spihq@pihq.qc.ca](mailto:Spihq@pihq.qc.ca)

**Regroupement national des Conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)**

**Philippe Bourke, coordonnateur**

5605 rue Goyer  
Trois-Rivières Ouest, (Québec) G8Y 7A6

Téléphone : (819) 374-6105

Télécopieur : (819) 374-5328

Courrier élec. : [Philippe\\_bourke@clafleche.qc.ca](mailto:Philippe_bourke@clafleche.qc.ca)

**Association Québécoise des Énergies Renouvelables (AQER)**

**Jean-Michel Parrouffe, Ph.D**

**Président**

5641, 10<sup>e</sup> avenue  
Montréal (Québec) H1Y 2H1

Téléphone : (514) 376-7402

Télécopieur : (514) 985-4039

Adresse électronique : [parrouf@step.polymtl.ca](mailto:parrouf@step.polymtl.ca)

**Hydro-Québec**

**M<sup>e</sup> Nicole Lemieux**

**Marchand, Lemieux**

75, boul. René-Lévesque Ouest  
4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Téléphone : (514) 289-2211 poste 3558

Télécopieur : (514) 289-2007

**Syndicat des Technicien-ne-s d'Hydro-Québec**  
**Mario Gervais**  
**Président provincial**  
**Section locale 957-SCFP-FTQ**  
1010 rue de Liège Est, 1<sup>er</sup> étage  
Montréal (Québec) H2P 1L2

Téléphone : (514) 389-0957  
Télécopieur : (514) 389-5253

**Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)**  
**Union pour le développement durable (UDD)**  
**Dominique Neuman, avocat**  
1535, rue Sherbrooke Ouest  
Rez-de-chaussée, Local Kwavnick  
Montréal (Québec) H3G IL7

Téléphone : (514) 849-4007  
Télécopieur : (514) 849-2195

**Regroupement des organismes environnementaux en énergie**  
**Yves Corriveau, avocat**  
**Centre québécois du Droit de l'Environnement**  
460, rue Ste-Catherine Ouest  
Suite 805  
Montréal (Québec) H3B 1A7

Téléphone : (514) 861-7022  
Télécopieur : (514) 861-8949  
Courrier élec. : [cqdeorg@microtec.net](mailto:cqdeorg@microtec.net)

**Les Ami-e-s- de la Terre de Montréal**  
**Gaétan Leduc, Président**  
Case postale 804, Succ. Place d'Armes  
Montréal (Québec) H2Y 3J2

Téléphone : (514) 990-4308  
Télécopieur : (514) 495-0958

**Option Consommateurs et Centre de recherche et d'information en consommation  
De Port Cartier**

**Éric Fraser, avocat**

**Responsable du service juridique d'Option consommateurs**

2120, rue Sherbrooke Est, bureau 604

Montréal (Québec) H2K 1C3

Téléphone : (514) 598-7288

Télécopieur : (514) 598-8511

Courrier électronique : [info@option-consommateurs.org](mailto:info@option-consommateurs.org)

Site Web : [www.option-consommateurs.org](http://www.option-consommateurs.org)

**Association des industries forestières du Québec Itée**

**M<sup>e</sup> Pierre Tourigny**

**Lafleur, Brown**

1, Place Ville-Marie

37<sup>e</sup> étage

Montréal (Québec) H3P 3P4

Téléphone : (514) 878-9641

Télécopieur : (514) 878-1450

Courrier élec. : [pt@lafleurbrown.ca](mailto:pt@lafleurbrown.ca)

**M. Phi P. Dang**

**Chef de service, Marketing**

**Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc.**

1, Place Ville-Marie, bureau 2220

Montréal (Québec) H3B 3M4

Téléphone : (514) 874-8846

Télécopieur : (514) 874-8888

## **Parties intéressées (Article 11 règlement de procédure)**

**Boralex Inc.**

**Groupe Cascades**

**Jacques Gauthier, vice-président exécutif**

770 rue Sherbrooke Ouest

Montréal (Québec) H3A 1G1

Téléphone : (514) 284-9890

Télécopieur : (514) 284-9985

**NEG Micon Canada Inc.**

**A/s Richard Legault, Président**

1900 rue Sherbrooke Ouest, Bureau 201

Montréal (Québec) H3H 1E6

Téléphone : (514) 932-7686

Télécopieur : (514) 932-7321

Courrier élec. : [richardlegault@compuserve.com](mailto:richardlegault@compuserve.com)